

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N°2015-29315 /DENV

Nouméa, le 14 OCT. 2015

Le Directeur

à

Directeur général de la Calédonienne des eaux
BP 812
98845 Nouméa cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – station d'épuration de la baie de Sainte-Marie – atelier de traitement des sables de curage, commune de Nouméa

Référence : dossier reçu le 12 décembre 2013

Monsieur le directeur général,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de porté à connaissance concernant la construction d'une installation de traitement des sables de curage sur la station d'épuration de la baie de Sainte-Marie.

Après analyse de votre dossier, je vous remercie de bien vouloir :

- préciser le devenir des sables traités notamment en ce qui concerne le sous-solage envisagé ;
- préciser l'impact des eaux de lavage des sables sur le fonctionnement de la station d'épuration du fait de leur composition, en hydrocarbures notamment ;
- transmettre les plans actualisés et définitifs de la station d'épuration compte tenu des modifications réalisées lors de la construction de l'atelier de traitement des sables de curage (ex. : local prétraitements du bâtiment technique, skid eau industrielle, etc.) ;
- indiquer la quantité de déchets traités en tonne par jour compte tenu du classement de l'activité sous la rubrique 2791, installation de traitement de déchets non dangereux.

Ainsi, compte tenu de ces modifications, je vous informe que l'article 1.2 des prescriptions techniques annexées à l'arrêté d'autorisation d'exploiter n° 3984-2012/ARR/DENV du 10 janvier 2012 sera complété par la description de l'unité de traitement des sables de curage telle que présentée dans le dossier de porté à connaissance. Par ailleurs, je vous remercie de préciser si les diverses modifications apportées sur la station d'épuration nécessitent d'autres ajustements de ce même article.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement